

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP : 34 430 Yaoundé
Tél : (+237) 242 23 49 59
Site web:
www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

FORESTRY DEPARTMENT

1 4 0 3

N° _____ /L/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SAG

1 2 MARS 2019
Yaoundé, le

LE MINISTRE

A

Monsieur le Directeur de la Société
Exploitation Doussié Blanc (SEDB)
BP : 12865 Douala

Réf: V/L N° 16/SEDB-19 du 25 février 2019

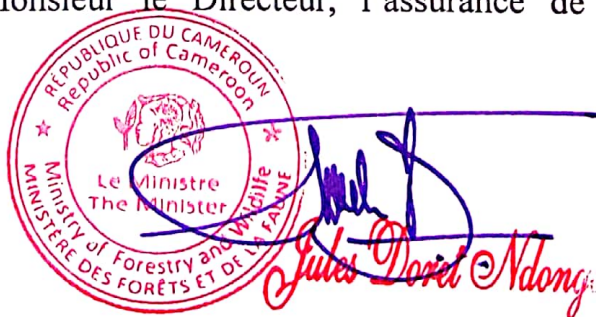
Objet : Demande de renouvellement de
l'autorisation d'ouverture du
Parc de Rupture de Lendi/Kribi

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre correspondance citée en référence, relative à l'objet susvisé,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que je marque mon accord pour le renouvellement de votre parc de rupture situé à Lendi/Kribi, Arrondissement de Kribi 1^{er}, Département de l'Océan, Région du Sud, pour une période ne pouvant excéder le **31 décembre 2019**.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.



Copie :
-DRFOF/Sud

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP : 34 430 Yaoundé
Tél : (+237) 242 23 49 59
Site web:
www.minfof.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

FORESTRY DEPARTMENT

Yaoundé, le 12 MARS 2019

0637
N°

/AOPR/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SAG

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN PARC DE RUPTURE DE BOIS

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné,

Autorise la **Société Exploitation Doussié Blanc (SEDB) SARL BP : 12865 Douala**, à réutiliser son parc de rupture situé à Lendi/Kribi, Arrondissement de Kribi 1^{er}, Département de l'océan, Région du Sud.

Les bois en provenance de ce parc devront toujours être accompagnés des lettres de voiture en cours de validité, paraphées par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune De l'Océan.

En outre, ce dernier devra au préalable s'assurer que les bois stockés sont d'origine légale et **proviennent exclusivement de la vente de coupe 08 01 237 attribuée à la société BMC et de la vente de coupe 07 03 315 attribuée à SOFOCAM** pour son approvisionnement en grumes.

En foi de quoi la présente autorisation, **valable jusqu'au 31 décembre 2019**, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Yaoundé, le 12 MARS 2019

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE
Le Ministre
The Minister
Jules Doret NDONGÔ

AMPLIATIONS :

- DF/MINFOF
- BNC
- DRFOF/Sud
- Intéressé
- Archives/Chrono.

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DES FORETS
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT D'ETAT

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORETS



BP : 34 430 Yaoundé
Tél : (+237) 242 23 49 59

Site web:
www.minfoc.cm

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT OF STATE

SECRETARIAT GENERAL

FORESTRY DEPARTMENT

Yaoundé, le 12 MARS 2019

0638

N°

/AOPR/MINFOF/SETAT/SG/DF/SDAFF/SAG

AUTORISATION D'OUVERTURE D'UN PARC DE RUPTURE DE BOIS

Le Ministre des Forêts et de la Faune soussigné,

Autorise la **Société Exploitation Doussié Blanc (SEDB) SARL BP : 12865 Douala**, à réutiliser son parc de rupture situé à Yassa/Bakoko, Arrondissement de Douala 3^{ème}, Département du Wouri, Région du Littoral.

Les bois en provenance de ce parc devront toujours être accompagnés des lettres de voiture en cours de validité, paraphées par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune du Wouri.

En outre, ce dernier devra au préalable s'assurer que les bois stockés sont d'origine légale et **proviennent exclusivement de la vente de coupe 08 01 237 attribuée à la société BMC et de la vente de coupe 07 03 315 attribuée à SOFOCAM** pour son approvisionnement en grumes.

En foi de quoi la présente autorisation, **valable jusqu'au 31 décembre 2019**, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Yaoundé, le 12 MARS 2019

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE
Le Ministre
The Minister
MINISTRE of Forestry and Wildlife
LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE
Jules Doret NDONGO

AMPLIATIONS :

- DF/MINFOF
- BNC
- DRFOF/LT
- Intéressé
- Archives/Chrono.